

## Comité technique du secrétariat général (6 novembre 2019)

Le comité technique spécial du secrétariat général (CTS-SG) s'est réuni le 6 novembre 2019. Il était présidé par Sophie Delaporte, secrétaire générale, accompagnée notamment de son adjoint, Philippe Mérillon.

La CFDT était représentée par Sophie Lardenois, Pierre Jouvanceau, Martine Beauvois et Patricia Monin.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- point d'information sur la [circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019](#) relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail ;
- avis sur le projet d'arrêté modifiant l'organisation de l'administration centrale et sur le projet de décision fixant l'organisation du secrétariat général ;
- point d'information sur RenoiRH ;
- point d'information sur la double labellisation du ministère ;
- point d'information sur le lancement de la 4<sup>e</sup> campagne de télétravail ;
- point d'information sur le recensement agricole 2020 ;
- point d'information sur les travaux en administration centrale ;
- questions diverses.

### **Transformation de l'administration centrale**

La secrétaire générale reprend pour l'essentiel les [informations déjà délivrées lors du dernier CT-AC](#) pour ce qui concerne l'application, au ministère de l'Agriculture, de la [circulaire du 5 juin 2019](#), notamment en termes de déconcentration, de politique RH et de transformation numérique, selon trois axes de travail : anticipation des évolutions, dynamique des territoires et recherche d'efficacité (notamment à travers une réflexion sur les fonctions support).

Tous les services du secrétariat général sont mobilisés. Plus particulièrement, une équipe « projet » va être créée au sein du secrétariat général pour fédérer les échanges entre toutes les directions du ministère.

Après l'état des lieux réalisé par les MAG des différentes directions, qui a été présenté au Codac en septembre, une mission a été confiée au CGAAER pour produire une analyse complémentaire,

objectiver ces résultats et faire des propositions en vue d'obtenir une rationalisation des fonctions support et d'aboutir à une meilleure qualité de service.

Mais, pour l'instant, il reste encore beaucoup d'inconnues. La secrétaire générale indique sa volonté de « *prendre le temps d'un diagnostic partagé* », auquel seront associés les agents et les organisations syndicales, par le biais d'un appui extérieur (marchés publics d'appui, DGAFP...), à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Une restitution de l'avancement des travaux est prévue, mais aucun calendrier n'est avancé.

### **Projet d'arrêté modifiant l'organisation de l'administration centrale**

Isabelle Tison, adjointe du SAJ, présente le projet d'arrêté ainsi que le projet de décision soumis à l'avis du CTS-SG.

Il s'agit d'une « *question de technique juridique* » qui n'introduit pas de modification de la structure de l'administration centrale. Pour se conformer aux injonctions du Premier ministre et se mettre en conformité avec le [décret n°87-389](#) du 15 juin 1987, il fallait en effet toiler l'arrêté en vigueur ([30 juin 2008](#)), qui détaillait la structure jusqu'au niveau des bureaux. Le projet d'arrêté détermine donc « *l'organisation des directions générales, directions et services des administrations centrales en sous-directions* » ; le projet de décision prend en charge, lui, le niveau inférieur : il précise l'organisation du secrétariat général en bureaux, départements ou missions et indique les besoins en adjoints.

Les deux textes reçoivent un avis favorable.

### **RenoiRH**

Philippe Mérillon indique que le déploiement de RenoiRH, remplaçant d'Agorha, a fait apparaître des difficultés liées à la problématique des flux entre les deux systèmes, qui n'ont pu être traitées que par des actions manuelles, parfois de grande ampleur. C'est notamment le cas pour le traitement des primes pour les nouveaux arrivants ou lorsque le régime a changé. La Misirh, le SDSI et le prestataire travaillent à une solution pour janvier 2020. Parallèlement, trois chantiers sont en cours :

- la dématérialisation des entretiens professionnels. Un test va être effectué à la DGPE, au SM et dans une DRAAF ;
- une réflexion sur la dématérialisation des éléments figurant au dossier, qui permettra à terme une consultation dématérialisée de la totalité du dossier par l'agent et par le gestionnaire ;
- la compatibilité de RenoiRH avec les nouvelles règles de mobilité.

## Double labellisation

Depuis 2017, le ministère s'est engagé dans une procédure d'obtention des deux labels « Égalité professionnelle » et « Diversité », délivrés par l'Afnor. Sylvie Monteil, directrice du projet, a présenté l'[état d'avancement du dossier](#). Le ministère a conduit [plusieurs actions](#) pour répondre au cahier des charges, notamment la création d'une [cellule de signalement des discriminations](#).

Dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre, l'Afnor va conduire des audits pour évaluer ces actions. Ils concerneront l'administration centrale, les organisations syndicales, 5 régions et 10 EPL volontaires. Un pré-rapport devrait être présenté au CTM du 12 décembre 2019. Le rapport définitif devrait être disponible dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de décembre. Deux commissions (une par label) examineront ensuite le dossier pour rendre leur verdict.

Une « clause de revoyure » est prévue au terme de deux ans, pour vérifier l'évolution du dossier et lever d'éventuelles réserves. En tout état de cause, le label n'est attribué que pour une durée maximale de 4 ans, après quoi il faudra faire une nouvelle demande.

## Télétravail

La 4<sup>e</sup> campagne de télétravail du MAA va être prochainement lancée, après la réunion du groupe de travail « Événements exceptionnels ». Ce groupe de travail va étudier la possibilité d'un recours au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles (par exemple épisodes caniculaires, grèves de transport). À noter également que la possibilité d'une campagne « au fil de l'eau » sera introduite pour les nouveaux arrivants.

La [demande d'un renforcement du recours au télétravail, portée par la Cfdt](#) auprès du ministre, semble porter ses fruits.

## Recensement agricole

Le recensement agricole a lieu tous les dix ans ([dernière édition : 2010](#)). La nouvelle collecte de données débutera en octobre 2020. Elle concernera la totalité des exploitations agricoles. La majorité (environ 350 000 exploitations) seront consultées par le biais d'un questionnaire par internet ; une enquête plus approfondie, en face-à-face avec des enquêteurs, sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'environ 70 000 exploitations, à quoi il faut ajouter la totalité des exploitations de Corse et d'Outre-mer.

Le service de la statistique et de la prospective lancera au 1<sup>er</sup> semestre 2020 une étape de concertation, puis un test auprès de 150 exploitations, avant de valider le questionnaire. Le choix

des prestataires devrait être connu début 2020. Une campagne de communication a été mise en place en lien avec la Dicom.

### Travaux

Peu de nouveautés par rapport à la présentation qui avait été faite au [groupe de travail du 17 septembre 2019](#).

Toutefois, le calendrier des travaux du bâtiment E du **site de Varenne** se précise. Les travaux débuteraient en mai 2020 et devraient se terminer en décembre 2021. Le déménagement des agents (plus de 180 postes concernés) devrait faire l'objet d'une communication individuelle plus importante que ce qui avait été mis en place pour le bâtiment D. Outre la création de deux surélévations (création d'un 5<sup>e</sup> étage sur l'ensemble du bâtiment et d'un 2<sup>e</sup> étage sur la partie « jardin » du couloir Gambetta), des salles spécifiques seront créées à chaque étage : espaces sécurisés de stockage et d'archives (il n'y aura plus rien dans les couloirs), aménagement de « niches de convivialité » (petites réunions, accueil d'agents, coups de fil personnels...) et d'un espace climatisé (seul le 5<sup>e</sup> étage sera totalement climatisé).

L'aménagement de l'entrée du **site de Barbet-de-Jouy** fait l'objet d'une présentation assez détaillée, mais le dossier (deux projets en lice) n'a guère avancé depuis le [groupe de travail du 24 avril 2019](#).

---

## [Comité technique du secrétariat général \(22 mai 2019\)](#)

La réunion du comité technique spécial du secrétariat général (CTS SG) a eu lieu le 22 mai 2019, sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère de l'Agriculture. La CFDT était représentée par Eric Garberoglio, Sophie Lardenois et Nadine Aribaud.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la CFDT a souhaité évoquer dans une déclaration liminaire l'incertitude, la précipitation et l'absence de concertation qui entourent la réflexion actuelle sur la réforme de la fonction publique, notamment dans ses modalités d'application au ministère de l'Agriculture et plus particulièrement en administration centrale. Cette déclaration est reproduite ci-

dessous, avec la réponse apportée par l'administration.

## **Déclaration liminaire de la CFDT**

« Madame la secrétaire générale,

*Dans une circulaire de juillet 2018, le premier ministre demandait aux ministres de lui soumettre des propositions visant entre autres « à repenser l'organisation et le fonctionnement des administrations centrales en tenant compte de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et des priorités définies dans les plans de transformation ministériels ».*

*Dans une nouvelle circulaire dont nous avons appris l'existence par la presse, le premier ministre envisage une profonde réforme des administrations centrales et de leurs méthodes de travail avec notamment :*

- le renforcement de l'efficacité des administrations centrales ;
- la réduction du nombre d'instances et de commissions rattachées aux administrations ;
- la délocalisation de fonctions et de missions ;
- un nouvel élan de déconcentration.

*Concernant le **renforcement de « l'efficacité » des administrations centrales**, les travaux de réorganisation des administrations centrales « devront attacher une importance particulière au traitement des nombreux cas de doublons qui subsistent encore », notamment entre les fonctions support des directions et les secrétariats généraux des ministères, entre les différentes directions « métiers » d'un même ministère ou de plusieurs ministères et entre directions et opérateurs. Les organigrammes devront être rendus publics mi-juin et ne doivent pas s'accompagner d'une augmentation du nombre total d'emplois d'encadrement de direction, mais conduire à une baisse des effectifs totaux en administration centrale. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?*

*Concernant la **simplification du paysage administratif**, le Premier ministre souligne que « la multiplicité des structures de petite taille (1 200 agences et opérateurs actuellement placés sous la tutelle des ministères) nuit à la lisibilité et à la cohérence des missions des administrations centrales ». Il est envisagé de réduire le nombre d'organismes « n'ayant pas la taille critique » ou, dans le cas contraire, de « justifier » le maintien des structures dont la taille n'excède pas 100 équivalents temps plein (ETP). Les propositions de suppressions et de regroupements devront être rendues par les ministères pour le 15 juin. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?*

*Concernant la **délocalisation de fonctions et de missions**, le Premier ministre souhaite pour chaque ministère que certaines fonctions ou missions puissent être intégralement délocalisées en*

*région. « Au moins deux propositions de délocalisation » de services, agences, opérateurs ou directions support dont les missions « pourraient être exercées en région » doivent être identifiées pour le 15 juin. Les écoles de formation sont également concernées. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?*

*Concernant le **nouvel élan de déconcentration**, les ministres devront adresser à Matignon la liste des textes et actions à mener pour le 15 juin avec une « entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ». En outre, un plan de simplification en matière de déconcentration financière et de décisions de ressources humaines doit être prochainement présenté. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?*

*Ces projets de réforme vont toucher profondément l'organisation de notre administration centrale avec des conséquences importantes sur notre capacité à déployer nos politiques publiques, sur les conditions de travail et sur les parcours professionnels des agents.*

*En conclusion, la CFDT souhaite qu'un groupe de travail soit réuni dans les meilleurs délais afin que les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture soient partagées et débattues avec les représentants du personnel. C'est le minimum qu'on puisse attendre de la part d'un ministre soucieux d'un dialogue social digne de ce nom. »*

La secrétaire générale indique que la circulaire évoquée par la CFDT dans sa déclaration liminaire n'est pas signée.

Ce travail de réorganisation des administrations centrales se situe dans un contexte particulier (crise des Gilets jaunes et grand débat) et dans le cadre d'Action publique 2022. À ce jour, l'administration en est au stade du questionnement sur les entités existantes au ministère, dont les commissions (une trentaine rattachées). Elle souligne que le 15 juin est une date prématurée pour la sortie des nouveaux organigrammes de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture. Au mieux, on n'en sera qu'au stade des propositions. Un nouveau point sera fait dans le cadre du prochain comité technique d'administration centrale (CT-AC).

La secrétaire générale indique qu'il est donc trop tôt pour réunir un groupe de travail à ce sujet.

La CFDT réaffirme que les projets de réorganisation, quels qu'il soient, doivent être présentés et débattus avec les représentants des personnels préalablement à toute décision.

## Points à l'ordre du jour

### Organisation et attributions du secrétariat général

L'[arrêté du 30 juin 2018](#) portant organisation et attributions du secrétariat général est modifié :

#### • le service des affaires juridiques (SAJ)

- la sous-direction de l'administration de la concurrence et des procédures juridiques européennes devient la « sous-direction du droit public général » ;
- la sous-direction du droit des produits, des politiques sectorielles et des exploitations devient la « sous-direction du droit des politiques agricoles » ;
- la mission des procédures et de la diffusion de l'information juridique devient la « mission d'appui » ;
- la mission de la politique d'archivage devient la « mission des archives ».

#### • le service de la statistique et de la prospective (SSP)

Le centre d'études et de prospective (CEP) est réorganisé, avec rééquilibrage des 3 missions de veille, d'évaluation et de prospective. La création d'un bureau de veille répond à notamment à l'objectif d'élargissement de la veille documentaire aux veilles événementielle et de prospective.

#### • la délégation à l'information et à la communication (Dicom)

L'objectif est d'élargir les missions et de mieux faire comprendre le rôle des départements auprès des services extérieurs :

- le département de l'information devient le « département de l'information et des médias » ;
- le département de la communication devient le « département de la communication, des réseaux et des partenariats »

et la mission des relations extérieures devient la « mission de l'influence et des relations extérieures ».

### Point sur les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 936 agents travaillent au secrétariat général (77 % à Paris, 20 % à Toulouse, 3 % en interrégions). Ils sont âgés en moyenne de 49,7 ans, mais ont note que 199 agents (plus de 20%) ont plus de 60 ans. La répartition par sexe est équilibrée : 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Les agents de catégorie A sont majoritaires (60,5%) ; la catégorie B représente 29% des agents et la catégorie C 10%. On note également que la catégorie B est en légère augmentation et la catégorie C en diminution. Enfin, près de 25% des agents sont des contractuels.

## **Temps de travail, comptes épargne-temps, télétravail**

La majorité des agents du secrétariat général (91 %) travaillent à taux plein. Les agents à temps partiel à 80% sont près de 7%. Ils sont également une majorité (82%) à avoir opté pour le régime des 35 h 40 hebdomadaires, les 18% restants étant au forfait. Le nombre des heures écartées est toujours en progression, passant de 20613 à 21143.

Près de 85% des agents (791) détiennent un compte épargne-temps. La plupart d'entre eux ont choisi l'option du maintien des jours en congés. Plus de 40% des comptes épargne-temps ont atteint le plafond autorisé (60 jours).

La troisième campagne de télétravail (2019) fait état de près de 14% d'agents en situation de télétravail ; seulement 3 agents sur les 127 concernés le sont pour des raisons médicales. Dix demandes ont été refusées. Le service de la statistique et de la prospective (SST) et le service de la modernisation (SM) sont les services qui comptabilisent le plus de télétravailleurs. Enfin, sur le site de Paris, 66 % de femmes et 34 % d'hommes sont en télétravail ; la tendance est inversée sur le site de Toulouse.

## **Formation**

Une réunion du groupe de travail a eu lieu le 11 avril 2019. Le plan de formation 2019 sera publié dans les prochains jours.

## **Bilan de l'utilisation des crédits de fonctionnement**

En 2018, on note une légère diminution de consommation des crédits. Six postes de dépenses représentent 77 % du budget de fonctionnement : les frais de déplacement, les achats bureautiques (renouvellement de matériel obsolète, équipement pour télétravail), les affranchissements, la documentation, les réunions nationales, les copieurs.

## **Point d'information sur RenoïRH**

La bascule des fonctionnalités principales de l'application de gestion des ressources humaines Agorha vers l'application RenoïRH se fera fin juin-début juillet pour l'ensemble du ministère. L'ouverture officielle de l'application RenoïRH est prévue pour le 15 juillet. Pour les opérateurs, la bascule aura lieu début 2020 (pour l'Inao) et à la fin de cette année pour les autres opérateurs.

Le transfert des autres fonctionnalités se fera ultérieurement (gestion de la mobilité à l'été 2020, demandes de formation en 2021). La dématérialisation des entretiens professionnels est également



prévue. Le calcul des primes des agents restera, lui, effectué dans Agorha.

Enfin, un portail sera mis en place pour la consultation des données.

### **Recensement agricole 2020**

L'administration rappelle que cette opération est cadrée par un règlement de l'Union européenne et fait l'objet d'une révision des besoins tous les 10 ans. L'objectif du recensement est la mise à jour d'une base de connaissance pour aide à la conception des politiques mises en œuvre.

À la différence du recensement de 2010, de nouvelles modalités de collecte seront introduites, dont des données de base (tronc commun) et des modules thématiques (main-d'œuvre). La collecte aura lieu entre septembre 2020 et mars 2021. Elle se fera par internet et/ou par téléphone pour 330 000 exploitations agricoles (société extérieure spécialisée dans les enquêtes) et par déplacement d'enquêteurs (recrutés par les Srise) pour 70 000 exploitations agricoles. Pour ce faire, un questionnaire a été établi en concertation avec les directions métiers de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture ; il sera testé sur le terrain en juin et septembre 2019.

Une équipe d'une dizaine de personnes du SSP (site de Toulouse) travaillent sur le recensement. Les services de la Dicom seront mobilisés pour la communication.

### **Point d'information sur les travaux**

- sur le site de Varenne, les travaux du bâtiment D sont en cours ; l'étude liée aux travaux prévus pour le bâtiment E en 2020 se poursuit. Le mobilier de la salle Sully sera remplacé au mois de juillet 2019 ;
- sur le site de Barbet-de-Jouy, le changement des huisseries se poursuit. Les portiques du contrôle d'accès Sud seront remplacés ;
- sur le site de Toulouse, le hall d'entrée sera réaménagé dans les prochaines semaines. L'ancienne salle informatique devrait être réaménagée à l'automne ; cela fait 10 ans que ces travaux sont attendus ;
- sur le site de Maine, des dispositifs de rafraîchissement seront installés au 5<sup>e</sup> étage des bâtiments concernés ;
- sur les sites de Vaugirard et de Lowendal, la signalétique sera revue au mois de juillet 2019.

*[Pour plus d'informations sur cette question des travaux, voir aussi [notre compte rendu du groupe de travail du 24 avril 2019.](#)]*

## Réorganisation de la SDSI

Pour l'administration, la visite de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) par deux Igaps à l'automne 2018 correspond à une mission classique du RAPS ; il ne s'agit pas d'un audit.

La réorganisation prévue à la SDSI concernera les bureaux BSIP et BSMQ. La migration technique sur le *cloud*, l'évolution de la gestion et de la maintenance des services avec l'application Hoshimae, le suivi de transformation numérique permettront de voir plus clair à l'été 2019 sur l'évolution de ces deux bureaux, avec la probabilité d'une fusion.

---

## Comité technique du secrétariat général (23 novembre 2018)

Le comité technique spécial du secrétariat général (CTSG) s'est réuni le 23 novembre 2018, sous la direction de Philippe Mérillon, secrétaire général par intérim du ministère de l'Agriculture.

La CFDT y était représentée par Sophie Lardenois et Emmanuella Scetbun.

### Point d'information sur RenoiRH

Le basculement de l'application de gestion de ressources humaines actuelle, Agorha, vers sa remplaçante, RenoiRH, sera échelonné dans le temps. Au second semestre 2019, les modules suivants seront concernés : gestion administrative des agents, pré-liquidation de la paye et portail agent en self-service. Au premier semestre 2020, ce sera le tour du module de gestion de la mobilité. En 2021, le basculement vers RenoiRH concernera une partie des opérateurs (ASP, FranceAgriMer).

Les informations sur les étapes de la mise en œuvre de ce déploiement seront diffusées via une page intranet dédiée. Enfin, des plans de formation d'une semaine sont prévus à partir de mai 2019 pour les gestionnaires de corps et les gestionnaires de proximité.

### **Point d'information sur Equitime**

Le projet de déploiement de l'application Equitime relative à la gestion du temps de travail (remplaçante de Gestor) est bien avancé.

La SDSI a procédé durant l'été 2018 à l'extraction des données de l'application Gestor vers l'application Equitime ; les premiers contrôles ont porté sur les données des agents. Le système de « valideurs » a été recréé pour la mise en place du dispositif. Des contrôles ont été également effectués sur les compteurs et les événements (dont les congés). Les anomalies bloquantes ont été corrigées ; les anomalies non bloquantes le seront d'ici à la mi-décembre 2018. De nouvelles informations seront transmises à la suite de ces opérations.

Aujourd'hui, la base Equitime est considérée comme fiable. Sa mise en application est prévue pour le début de l'année 2019.

Tous les gestionnaires de proximité ont déjà été formés à cette application. Pour les agents du site Varenne, des formations sont prévues en salle Gambetta. Un calendrier de formation sera également proposé pour les valideurs.

### **Point d'information sur les élections professionnelles du 6 décembre 2018**

Les élections professionnelles auront lieu jeudi 6 décembre 2018. Les bureaux de vote seront situés salle Trémouille pour le site de Varenne (de 8h30 à 17h) et salle D285 pour Vaugirard (de 8h30 à 16h). Une sous-section est prévue pour le bureau des pensions.

Il y aura 3 votes à l'urne : un pour le CTM, un pour le CT-AC, un pour le CTS-SG.

Il est rappelé que pour les élections aux CAP et aux CCP, le vote s'effectue par correspondance au bulletin secret. Les électeurs devront envoyer leur vote dans les délais impartis ; compte tenu des délais d'acheminements postaux, tout bulletin arrivant après le 6 décembre ne pourra être pris en compte.

### **Point d'information sur le suivi du plan de prévention et d'évaluation des risques psychosociaux au secrétariat général**

En janvier et en juin 2018, deux réunions du groupe projet ont eu lieu ; les travaux menés ont permis d'établir un état d'avancement des actions engagées ainsi que leur actualisation.

Ces informations sont consultables sur l'[intranet du ministère](#) (*accès réservé, nécessite une authentification*).

La prochaine réunion du groupe projet est prévue pour le début de l'année 2019.

### **Point d'information sur le lancement de la troisième campagne de télétravail**

En 2018, 83 agents du secrétariat général étaient en télétravail. Par rapport à 2017, où 54 agents étaient concernés, l'augmentation est de près de 50%.

Les agents concernés rencontreront leur responsable hiérarchique pour faire le bilan de la période écoulée, en vue de sa reconduction en 2019.

La troisième campagne de télétravail est lancée et reprend la même procédure que celle de l'année dernière.

### **Point d'information sur les travaux du bâtiment D Varenne (planning, déménagements)**

Les agents concernés par les travaux, pour le début de l'année 2019, sont ceux qui occupent le bâtiment D du site de Varenne. Il s'agit des agents de la sous-direction des affaires budgétaires et comptables (SDABC, dépendant du SAFSL, le service des affaires financières, sociales et logistiques) ainsi que des agents des syndicats Cfdt et FSU. Les travaux sont programmés pour une durée d'un an, à compter de fin février-début mars 2019. Ces agents rejoindront le site de Maine les 20 et 21 janvier 2019 (à l'exception du syndicat FSU, pour lequel un local est prévu à Vaugirard et à Barbet-de-Jouy).

Les agents du SRH logés dans le bâtiment D rejoindront, quant à eux, le bâtiment E du site de Varenne.

Les locaux du site de Maine ont été rénovés et l'ensemble du réseau informatique remplacé.

### **Bilan des déménagements réalisés en 2018 sur les sites parisiens du secrétariat général**

En 2018, 340 agents ont été impactés par des déménagements (dont 67 du site de Vaugirard, 9 du site de Barbet-de-Jouy, 255 du site de Varenne) ; 400 opérations de déménagement ont été effectuées en 2018.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à [contacter nos élu-e-s](#) !

## Comité technique du secrétariat général (12 avril 2018)

La réunion du comité technique spécial du secrétariat général (CTS SG) a eu lieu le 12 avril 2018, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet. La CFDT était représentée par Sophie Lardenois, Emmanuella Scetbun et Martine Beauvois.

### **Textes officiels modifiés**

La secrétaire générale a présenté le projet de décret relatif à la fonction statistique, qui modifie le [décret n°2008-636 du 30 juin 2008](#) fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture. Ce décret précise la liste des domaines dans lesquels le service de la statistique et de la prospective (SSP) exerce ses compétences : les secteurs de la pêche et de l'aquaculture y sont désormais intégrés suite au retour de la DPMA au sein du ministère. Ce décret prévoit aussi que le secrétaire général respecte l'indépendance professionnelle du SSP, conformément au [règlement du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009](#).

Par ailleurs, deux services du secrétariat général font l'objet de modifications apportées à l'[arrêté du 30 juin 2008](#) portant organisation et attributions du secrétariat général. À la DICOM, l'intitulé du département des relations extérieures est modifié et devient « la mission des relations extérieures », dont les missions sont reprecisées. Au SAJ, le secteur « outre-mer », introduit dans la mission de droit européen et international en 2015, est supprimé.

### **Effectifs du secrétariat général**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le secrétariat général compte 934 agents (498 femmes, 436 hommes), soit 10 de plus qu'en 2017 en raison de l'ouverture de postes liés au projet RenoIRH. La moyenne d'âge des agents est de 49,2 ans.

### **Bilan de la deuxième campagne de télétravail**

Pour l'année 2018, la proportion des agents en télétravail est en augmentation : elle passe de 7 % à 10 %. Il est à noter que tous les agents bénéficiant du télétravail en 2017 ont renouvelé leur demande pour l'année 2018.

On compte désormais 89 agents en télétravail, dont 6 pour raisons médicales : 53 pour le site de Paris, 36 pour le site de Toulouse. Cinq demandes ont été refusées ; quatre au motif d'incompatibilité avec les missions exercées par les agents et une pour raison d'organisation du service.

Les trois structures où le nombre de télétravailleurs est le plus élevé sont le service de la modernisation (SM), le SSP et la DICOM. Enfin, on note une surreprésentation des agents de catégorie A (79 % des télétravailleurs, contre 11 % pour la catégorie B et 10 % pour la catégorie C.

### **Formation**

En 2017, 499 agents ont pu bénéficier d'une formation. Ce chiffre est en nette baisse par rapport à 2016 (-15 %), année qui avait concerné 587 agents. La formation a touché 53 % de catégorie A, 59 % de catégorie B et 44 % de catégorie C. Une très grande majorité (93 %) ont été globalement satisfaits des formations suivies.

Pour 2018, les formations ont été reconduites à l'identique par rapport à l'année 2017; L'accent est mis sur celles liées à la gestion paye et au projet RenoirRH, ainsi que la modernisation du centre informatique de Toulouse.

### **Compte épargne temps**

En 2017, 768 agents du secrétariat général possédaient un CET, soit 82 % de l'effectif. Leur répartition est quasiment similaire à celle de 2016 : 62 % des possesseurs de CET sont agents de catégorie A, 26 % de catégorie B et 12 % de catégorie C.

### **Communication**

Les outils de communication interne du ministère, comme le [site intranet](#) et l'« [Intragram](#) » (*accès réservé, nécessite une authentification*) sont très appréciés.

En 2017, des actions de communications ont été engagées sur plusieurs thématiques, dont la sécurité des systèmes d'information, les risques psychosociaux, le handicap, les inscriptions aux concours administratifs, etc.

En 2018, divers chantiers seront engagés, dont l'environnement numérique des agents, l'égalité, la diversité, la déontologie et le recensement agricole 2020. L'accent sera également mis sur le projet RenoirRH, la valorisation des études du CEP et, en particulier, sur les élections professionnelles qui auront lieu à la fin de l'année 2018.

## Risques psychosociaux

Le groupe projet RPS s'est réuni le 26 janvier 2018. La publication des fiches actions est prochainement prévue sur l'intranet du ministère. La prochaine réunion aura lieu au mois de juin 2018.

## Gestion des ressources humaines

Le [chantier RenoiRH](#) (application de gestion administrative des ressources humaines qui remplacera l'application Agorha actuellement utilisée, sauf pour le volet « primes ») a été lancé au début de l'année 2018, [conformément à ce qui avait été annoncé au précédent CT-SG](#). Le déploiement de cet outil, prévu pour juillet 2019, sera précédé d'un volet accompagnement et formation ; une aide en ligne, complétée éventuellement de tutoriels, sera également proposée aux agents concernés.

## Travaux

L'administration fait le point sur les travaux réalisés, en cours ou en projet pour le secrétariat général. Ces éléments, ayant déjà fait l'objet d'[un article](#) puisqu'ils ont été présentés lors du dernier [comité technique d'administration centrale \(5 avril 2018\)](#), ne sont pas repris ici.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) !

---

## [Comité technique du secrétariat général \(23 novembre 2017\)](#)

La réunion du comité technique spécial du secrétariat général (CTS SG) a eu lieu le 23 novembre 2017, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet.

La CFDT était représentée par Sophie Lardenois, Emmanuella Scetbun, Eric Garberoglio (titulaires)

et Isabelle Vandermeersch (experte).

### **Petit rappel : qu'est-ce que le comité technique spécial ?**

Les comités techniques spéciaux (CTS) ont un rôle de consultation, d'organisation et de fonctionnement des services. Il en existe plusieurs en administration centrale : un CTS général, dit « d'administration centrale » (CTS-AC), et un CTS pour chaque direction (soit un CTS-SG, un CTS-DGER, un CTS-DGPE, un CTS-DGAL, un CTS-Bureau du cabinet et un CTS-CGAAER).

La CFDT est majoritaire dans les CTS d'administration centrale.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des suggestions d'amélioration de fonctionnement de votre service, [contactez-nous](#). Nos élus pourront porter vos demandes lors du prochain CTS-AC.

### **Modifications apportées à l'arrêté portant attributions du secrétariat général**

Ces modifications portées à l'[arrêté du 30 juin 2008](#) concernent trois services du secrétariat général :

- le service de la statistique et de la prospective (SSP), avec l'intégration du secteur de la pêche et de l'aquaculture suite au retour de la DPMA (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture), dépendant jusqu'à présent du MTES, au MAA (article 5) ;
- le service des ressources humaines (SRH), avec le rattachement de l'équipe assistance utilisateurs (AU) comprenant 7 agents du bureau du pilotage et la rémunération (BPREM) à la mission Agorha et système d'information des ressources humaines (MISRH) (article 6) ;
- le service de la modernisation (SM) : le conseil des systèmes d'information (CSI) s'appellera désormais « délégation au numérique et à la donnée » (DND) . Son rôle sera identique à l'ancienne entité avec élargissement à moyen terme des missions en lien avec la politique du numérique menée par le MAA (article 7).

Par ailleurs, la mission « Simplifions » est supprimée.

À noter que la sous-direction des systèmes d'information (SDSI), dépendant du service de la modernisation (SM) évoluera comme suit :

- la gestion des outils au quotidien (ordinateurs, imprimantes, téléphonie fixe, téléphonie mobile, visio...) sera assurée au sein d'un seul bureau : le bureau de l'informatique de proximité (BIP).



— la fonction d'animation des responsables des systèmes d'information (RSI) et de conduite de projets associant les services déconcentrés sera associée au BIP.

— la conception et la diffusion (*via* les RSI) des solutions techniques seront désormais assurées par le BIP pour les DRAAF et les DAAF.

Des formations appropriées seront organisées pour les agents du BIP.

### **Bilan du plan de prévention et d'évaluation des risques psychosociaux**

En 2017, deux réunions du groupe « projet » ont eu lieu et les travaux menés ont abouti à la mise en œuvre d'un plan de prévention.

Des fiches d'actions (39 dont 8 liées à des actions transverses et 31 liées à des actions spécifiques) ont été élaborées : 25 d'entre elles se sont concrétisées.

La prochaine réunion du groupe « projet » est prévue pour le début de l'année 2018. Elle s'articulera autour de la présentation des fiches d'actions réalisées qui seront ensuite portées à la connaissance des agents, en lien avec le questionnaire du baromètre social envoyé cet été par courriel à chaque agent, pour lequel le taux de participation a été de 51%.

### **Point d'information sur le SIRH**

Une réorganisation du système d'information des ressources humaines est envisagée (*voir notre [compte rendu du CT-AC du 20 septembre 2017](#)*). Elle a pour objectif de basculer le système d'information des ressources humaines ministériel sur l'offre interministérielle RenoiRH (RenoiRH est retenu pour remplacer Agorha). Plusieurs administrations ont déjà adopté le dispositif.

Le lancement des travaux est prévu pour le début de l'année 2018 et la bascule Agorha-RenoiRH pour septembre 2019.

Come indiqué plus haut, la mise en œuvre du projet se traduira par la fusion, au début de l'année 2018, de la MISRH (6 personnes) et du pôle assistance utilisateurs (AU) du BPREM (5 personnes), qui formeront l'équipe « projet ».

Le logiciel Agorha sera maintenu pour la gestion des primes.

### **Point d'information sur le lancement de la deuxième campagne de télétravail**

En 2017, 62 agents du secrétariat général (36 du site de Paris, 26 du site de Toulouse) étaient en

télétravail, soit 7 % des agents (dont 75 % en catégorie A , 25 % en catégorie B ou C).

La deuxième campagne de télétravail est lancée et reprend la même procédure que celle de l'[année passée](#). Les restitutions des chefs de service du secrétariat général sont attendues pour le 1<sup>er</sup> décembre, et les informations seront transmises aux agents demandeurs pour le 15 décembre.

Les agents souhaitant le renouvellement de leur télétravail devront également en faire la demande. Un retour d'expérience pour l'année 2017 est attendu.

À noter qu'un courriel personnel d'information sur ce sujet a été envoyé à tous les agents du secrétariat général le 30 octobre par la mission des affaires générales (MAG).

La CFDT s'interroge sur la possibilité d'augmentation du nombre d'agents en télétravail.

L'administration rappelle que les demandes sont liées aux contraintes budgétaires et dépendent des missions exercées par les agents.

Pour la CFDT, l'argument « contraintes budgétaires » ne saurait être opposé au droit des agents.

### **Point d'information sur les travaux**

— site de Barbet-de-Jouy :

Les travaux du restaurant interministériel seront bientôt achevés. Outre la mise au norme des installations électriques, l'élévateur pour les personnes à mobilité réduite sera achevé fin 2017.

— site de Vaugirard :

Suite au départ du service des affaires juridiques (SAJ) début 2017 vers le site de Barbet-de-Jouy, les bureaux ont été rafraîchis et la signalétique revue.

— site de Varenne :

Une étude sur la rénovation des bâtiments C, D et E est lancée. La salle Gambetta sera rénovée au cours de l'été 2018, entraînant un blocage des réservations pour une durée de 2 mois.

L'accueil sera entièrement rénové (sol, aération, sonorisation...). Les travaux sont prévus au début de l'année 2018.

La première phase de renouvellement des huisseries sera achevée au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le programme pluriannuel 2018-2019 sur les mobiliers, visios , salles de réunion est lancé .

Les badges d'accès du site de Barbet-de-Jouy, devenus obsolètes en raison de la rénovation des contrôles d'accès aux tripodes, ont été remplacés.

Au début de l'année 2018, les agents disposeront d'un accès unique avec la mise en place du nouveau logiciel de gestion du temps Equitam.

— site de Toulouse :

L'accès piétons est achevé. L'aménagement de places supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite est en cours.

### **Bilan des déménagements réalisés en 2017 sur les sites parisiens**

En 2017, les déménagements ont concerné 421 agents au secrétariat général, dont 41 sur le site de Vaugirard, 75 sur le site de Barbet-de-Jouy (dont 53 agents du service des affaires juridiques) et 305 agents sur le site de Varenne (dont 110 agents de la sous-direction des carrières et de la rémunération, au SRH).

Pour le site de Varenne, 54 bureaux ont été rénovés (dont 24 dans le cadre du changement des huisseries).

### **Questions diverses**

La CFDT a demandé un bilan sur les entretiens professionnels menés auprès des agents du secrétariat général.

L'administration a fourni en séance un tableau par service, qui fait apparaître de fortes disparités. Avec une moyenne globale de 68%, le taux de réalisation des entretiens s'échelonne de 26 à 91 %. La CFDT regrette que la statistique n'ait pas été fournie par bureau.

L'administration répond qu'un point complet sera établi par la secrétaire générale en comité de direction (CODIR) et annonce la présentation de ce bilan au prochain CTS-SG.

## Comité technique du secrétariat général (19 avril 2017)

Le CT-SG du 19 avril s'est tenu sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet.

La CFDT était représentée par Martine Beauvois, Eric Garberoglio, Pierre Jouvanceau, Frédéric Mahé, Patricia Monin et Emmanuella Scetbun.

Pour traiter l'ordre du jour, l'administration a adressé aux organisations syndicales de nombreux documents (sous forme de tableaux de chiffres) une semaine avant la tenue du comité technique. La qualité de ces documents est très insuffisante car ils ne facilitent pas le travail d'analyse (informations brutes, pas de mise en perspective, pas de note de lecture...). Pour la CFDT, le dialogue social passe aussi par des documents clairs et intelligibles. De plus, un certain nombre de documents ont été remplacés par de nouveaux, distribués en séance, ruinant le travail préparatoire que nous avons mené.

### **Récupération des heures supplémentaires**

Depuis de nombreuses années, les heures supplémentaires effectuées à l'administration centrale du MAAF n'étaient ni récupérables, ni rémunérables. Cette situation était injustifiée et injustifiable. La CFDT, qui revendiquait depuis 2012 la récupération des heures supplémentaires, avait obtenu fin 2015 la mise en place d'une récupération partielle à compter de 2016 (6 jours maximum par an pour les agents dont le cycle horaire est de 38 h 30).

Or, dans son intervention portant sur le premier bilan de la récupération des heures, la secrétaire générale présente une analyse surprenante.

Elle indique que depuis début 2016 (date de la mise en place de la récupération des heures) les agents ont travaillé en moyenne 11 minutes de plus par jour. Elle ajoute que cela se traduit par une baisse du nombre d'heures écrêtées de 13600 par rapport à 2015 et par un total de 2438 jours récupérés.

La CFDT est surprise d'un raisonnement biaisé portant sur une moyenne de 11 minutes par jour, ce qui n'a pas de sens. De plus, ce raisonnement laisse penser que les agents sont des calculateurs, le

nez sur la pendule. Quel manque de considération vis-à-vis d'agents qui n'ont pas attendu la récupération des heures supplémentaires pour en faire ! (Il est clair toutefois que le nombre total d'heures supplémentaires a sensiblement augmenté, ce qui est probablement favorable à l'administration, qui continue d'ailleurs à écrêter un important volume d'heures.)

Quelle que soit la catégorie (A, B ou C), plus de 90 % des agents ont demandé à récupérer une partie des heures supplémentaires qu'ils avaient effectuées. Cela montre bien que la mesure était attendue et considérée par tous comme légitime. De plus, seuls 3,5 jours ont été récupérés sur les 6 possibles : les agents ne sont donc pas les calculateurs que l'on nous présente.

En outre, selon la secrétaire générale, cette récupération a un impact sur le nombre de jours de CET indemnisés, qui passe en moyenne de 8 en 2015 à 9 en 2016, pour un surcoût de 18650 €.

Encore une fois, ce raisonnement est biaisé, car la monétisation des jours-CET concerne à 70 % des agents de catégorie A et non pas l'ensemble des agents. Par ailleurs, un surcoût de 18650 € à l'échelle du secrétariat général ne paraît pas une somme exorbitante.

### **Agorha : point et perspectives**

Suite à la pétition initiée par les gestionnaires du SRH et relayée par la CFDT, l'administration indique que plusieurs points concernant le logiciel de gestion des ressources humaines (Agorha) ont été améliorés ou sont en cours d'amélioration. Ainsi 40 % des sujets (dysfonctionnements, anomalies, demandes d'amélioration) ont été traités, dont 70 % d'anomalies.

Selon l'administration, qui a procédé à des tests, il n'y aurait aucun problème de câblage ou de réseau au ministère. La lenteur du logiciel, dénoncée par les gestionnaires, trouverait son origine dans une autre cause ! Un nouvel audit est en cours pour déterminer la ou les origines de cette lenteur. Cela est surprenant, d'autant qu'au ministère le logiciel Agorha n'est pas le seul à souffrir de ce problème.

Par ailleurs, il convient de souligner que la secrétaire générale ne s'interdit pas d'examiner à terme la faisabilité d'une mutualisation de la gestion des ressources humaines par le biais d'un nouvel outil interministériel...

### **Déménagements au SRH**

Le déménagement concerne une centaine de personnes et un gros volume de dossiers individuels de personnel. Ce déménagement a pris du retard. En tout état de cause, rien ne commencerait avant fin mai. Quatre semaines sont nécessaires pour mener à bien cette opération.

Le SRH s'engage à tenir une réunion préalable au déménagement avec l'ensemble des personnels concernés.

### **Avenir du BIP**

Selon l'administration, l'avenir du bureau de l'informatique de proximité (BIP) ne serait pas compromis. Un redéploiement des missions sur deux axes est en cours, à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres ministères (culture, finances...) :

— axe 1 : amélioration des outils du quotidien (réseau, messagerie, téléphone), dans le cadre d'un plan sur deux ans ;

— axe 2 : meilleure valorisation des missions des agents du BIP (expertise, résolution des problèmes).

L'axe 2 implique le recours à une plate-forme privée (sous-traitant) qui, dans un premier temps, jouerait le rôle jusque-là dévolu à SOS-BIP : recueil des appels, émission de tickets... À terme, la résolution des pannes de base lui serait confiée.

La CFDT s'inquiète de l'avenir des personnels dans la configuration qui se dessine.

### **Avenir du bureau des pensions**

Du fait du transfert des missions au service des retraites de l'État (SRE), la CFDT a interrogé l'administration sur l'avenir des personnels du bureau des pensions.

Le SRH précise qu'une rencontre est prévue le 17 mai avec le directeur du SRE pour faire le bilan du premier transfert de missions. Il rappelle que les agents actuellement en charge des dossiers sont au centre de ses préoccupations et s'engage à faire le point régulièrement avec eux sur ce dossier.

---

## **CT-AC : un dialogue social difficile**

La réunion du comité technique de l'administration centrale du MAAF (CT-AC) a eu lieu le 30 mars 2017, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale.

La CFDT était représentée par Isabelle Vandermeersch, Patricia Monin, Frédéric Mahé et Pierre Jouvanceau.

À l'ordre du jour, des points d'information sur :

- l'avancement des travaux en administration centrale ;
- l'évolution des effectifs et des plafonds d'emploi ;
- les entretiens professionnels réalisés en 2016 ;
- la mise en place du télétravail.

La CFDT souligne deux points d'achoppement majeurs apparus lors de ce comité technique, qui montrent que le dialogue social au MAAF reste encore à améliorer :

- la **piètre qualité des documents d'information remis** aux organisations syndicales par l'administration ne permet pas une analyse correcte des dossiers et des situations, ce qui rend difficile, voire impossible, la mise en évidence de dysfonctionnements pourtant patents ;
- **l'administration n'est pas favorable à l'idée**, émise par la CFDT, de produire **un bilan social annuel par direction** qui permettrait, en toute transparence, de comparer le travail accompli au sein de chaque direction, et non plus seulement de manière globale pour tout le ministère.

Plus de détails à lire dans le compte rendu exhaustif ci-dessous.

[Compte rendu CTAC 30 mars 2017-def](#)

---

## **Comité technique spécial du secrétariat général (15 avril 2016)**

Le comité technique spécial du secrétariat général (CTS-SG) s'est réuni le 15 avril 2016, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAAF.

La CFDT était représentée par Emmanuella Scetbun, Sophie Lardenois, Eric Garberoglio, Martine Beauvois et Olivier Nore.

Les points suivants ont été abordés :

- point d'information sur la démarche de modernisation conduite dans le cadre du bilan de fonctionnement des 10 ans du secrétariat général : restitution des entretiens ;
- suites de la pétition Agorha ;
- effectifs du secrétariat général au 1er janvier 2016 ;
- bilan du temps de travail 2015 ;
- bilan des comptes épargne-temps en 2015 ;
- bilan de la campagne de primes 2015 ;
- point sur la formation au secrétariat général.

Le compte rendu :

[CR\\_CFDT\\_CTSG\\_15\\_AVRIL\\_2016vDefinitive\\_cle039b65](#)